

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt deux, le 21 avril
Le Conseil municipal de la commune de l'île Molène dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la
présidence de M. Didier DELHALLE , Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2022

PRESENTS : Claudie COROLLEUR, Didier DELHALLE, Vincent PICHON,
Aurore PETTON, Amélie JACOB, Frédérique MASSON, Louis SQUIBAN

Nombre de conseillers :

en exercice : 08

présents : 07

absent excusé : 01

Eric CARIOU donne pouvoir à Louis SQUIBAN

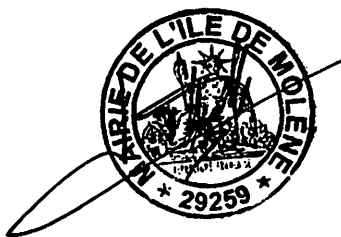
OBJET : Remboursement achats Anthony PETTON

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable au remboursement des deux factures d'un montant total de 83,20 €, correspondant aux achats réalisés par Anthony PETTON pour le compte de la mairie (réalisation de copies du jeu de clés du Theven).

Cette dépense sera imputée à l'article 60632 de la section de fonctionnement du budget principal.

Fait et délibéré en Mairie le 21 avril 2022.

**M. Didier DELHALLE,
Maire**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt deux, le 21 avril
Le Conseil municipal de la commune de l'île Molène dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la
présidence de M. Didier DELHALLE , Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2022

PRESENTS : Claudie COROLLEUR, Didier DELHALLE, Vincent PICHON,
Aurore PETTON, Amélie JACOB, Frédérique MASSON, Louis SQUIBAN

Nombre de conseillers :

en exercice : 08

présents : 07

absent excusé : 01

Eric CARIOU donne pouvoir à Louis SQUIBAN

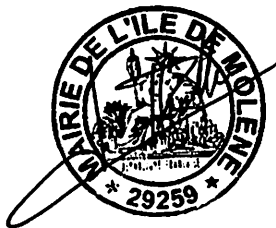
OBJET : Vote de la subvention à l'ADMR

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité une subvention à
l'association des bénévoles de l'ADMR d'un montant de 200,00€ dont suit le détail :**

Assoc. Les Bénévoles de l'ADMR - art. 65748 : 200,00€

Fait et délibéré en Mairie le 21 avril 2022.

**M. Didier DELHALLE,
Maire**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt deux, le 21 avril
Le Conseil municipal de la commune de l'île Molène dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la
présidence de M. Didier DELHALLE , Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2022

PRESENTS : Claudie COROLLEUR, Didier DELHALLE, Vincent PICHON,
Aurore PETTON, Amélie JACOB, Frédérique MASSON, Louis SQUIBAN

Nombre de conseillers :

en exercice : 08

présents : 07

absent excusé : 01

Eric CARIOU donne pouvoir à Louis SQUIBAN

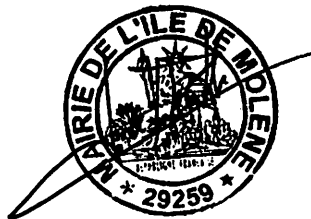
OBJET : Vote de la subvention à l'Association des Îles du Ponant

Conformément au Conseil d'Administration du 3 mars 2022 ayant entériné la participation des collectivités à l'Association « les Iles du Ponant » pour l'année 2022, la participation des communes insulaires est fixée à 4,35 € par habitant sur la base de la population DGF, telle que définie à l'article L 2334-2 du code général des collectivités territoriales et recensée au 31 décembre de l'année précédente, soit 384 habitants DGF en 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité une participation à l'association des Îles du Ponant d'un montant de 1670,40 €. Cette dépense sera imputée à l'article 65748 de la section de fonctionnement du budget principal.

Fait et délibéré en Mairie le 21 avril 2022.

M. Didier DELHALLE,
Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt deux, le 21 avril
Le Conseil municipal de la commune de l'île Molène dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la
présidence de M. Didier DELHALLE , Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2022

PRESENTS : Claudie COROLLEUR, Didier DELHALLE, Vincent PICHON,
Aurore PETTON, Amélie JACOB, Frédérique MASSON, Louis SQUIBAN

Nombre de conseillers :

en exercice : 08

présents : 07

absent excusé : 01

Eric CARIOU donne pouvoir à Louis SQUIBAN

OBJET : Participation au voyage scolaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité une participation de 500 € au voyage scolaire à Lascaux prévu pour les élèves de l'école de la Mer d'Iroise à partir de la moyenne section de maternelle. Cette somme sera versée à l'APE qui centralise les participations, et sera imputée à l'article 65741 de la section de fonctionnement du budget principal.

Fait et délibéré en Mairie le 21 avril 2022.

**M. Didier DELHALLE,
Maire**

